



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

**RECUEIL SPECIAL**

**ANNÉE 2021 – NUMÉRO 218 DU 22 SEPTEMBRE 2021**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Arrêté du 21 septembre 2021 autorisant l'ouverture d'un recrutement de cinq adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'intérieur et de l'outre-mer par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés au titre de l'année 2021 dans la région Hauts-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France**

Secrétariat général commun départemental du Nord  
Service Ressources humaines  
Bureau de la planification RH et des rémunérations  
Section concours et recrutements

**Arrêté autorisant l'ouverture d'un recrutement  
de cinq adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer  
par la voie contractuelle réservée aux travailleurs handicapés  
au titre de l'année 2021 dans la région Hauts-de-France**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-501 du 03 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministre de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu le message ministériel du 16 février 2021 relatif aux autorisations de recrutement pour le corps des adjoints administratifs dans le cadre du PCI 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Mr Simon FETET, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Est ouvert au titre de l'année 2021 dans la région Hauts-de-France un recrutement par la voie contractuelle réservé aux travailleurs handicapés de cinq adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2 : Les cinq postes à pourvoir se situent :

- au sein du périmètre Préfecture du Nord :
  - deux postes de gestionnaire administratif – fonction métier
  - un poste de gestionnaire administratif – fonction support
  
- au sein du périmètre police :
  - un poste de chargé d'accueil et d'information – DDSP du Nord
  - un poste de chargé des ressources documentaires – DDSP du Pas-de-Calais

Article 3 : Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- sans condition de diplôme ou de limite d'âge
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en position régulière au regard du code du service national
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- disposer d'une notification, en cours de validité, établie par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ou éventuellement par l'ancienne commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- ne pas appartenir à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.

Article 4 : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae précisant l'état-civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé du candidat, avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et les dates d'exercice
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- la notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- un justificatif au regard du code du service national
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur libellée aux nom et adresse du candidat
- une attestation sur l'honneur manuscrite certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques
- une fiche de confirmation de candidature obligatoirement complétée et signée par le candidat
- l'accusé de réception complété par le candidat.

Article 5 : La date de clôture des inscriptions est fixée au mercredi 13 octobre 2021.

Les dossiers doivent être transmis par voie postale et au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, à :

PRÉFECTURE DU NORD  
Secrétariat général commun départemental  
Service Ressources Humaines  
Section Concours et Recrutements - RTH  
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le 21 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général de la préfecture du Nord,

  
Simon FETET